

Le Centre d'Éducation Spécialisée la Providence est une Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, œuvrant dans le secteur médico-social et engagée dans l'accompagnement de personnes déficientes auditives, visuelles ou présentant des Troubles Neuro Développementaux sur le versant Troubles Spécifiques du Langage.

Dans le cadre de la création de 2 PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) nous recrutons :

## **2 Educateurs Spécialisés H/F**

### **CDI à pourvoir du 24 août 2026 – 1 ETP Postes situés sur la circonscription d'Argentan**

Issue des engagements de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) d'avril 2023 et réaffirmée par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) de mars 2025, les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) constituent une réponse de premier niveau, conjointe et décloisonnée entre le secteur médico-social et l'école, au bénéfice des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sans nécessité de reconnaissance préalable d'une situation de handicap.

Point d'entrée unique pour les demandes, des difficultés émanant des familles, de la communauté éducative et des directions d'école ou d'établissement, le PAS a pour vocation d'apporter des réponses rapides et adaptées en première intention.

Il est implanté dans un établissement scolaire. Les réponses pédagogiques et éducatives les plus courantes peuvent être de trois ordres :

1. Des aménagements pédagogiques et éducatifs,
2. La mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève,
3. Un soutien ou une prise en charge spécifique par des professionnels de l'Éducation Nationale et/ou du secteur médico-social.

Il assure également la mise en œuvre des accompagnements humains (AESH) notifiés par la MDPH pour les élèves en situation de handicap.

L'Éducateur Spécialisé constitue, avec le coordonnateur, personnel de l'Éducation Nationale, le binôme opérationnel permanent du PAS. Ils travaillent dans une logique de pleine coopération et dans le cadre fixé par les pilotes locaux (IEN + Chef d'établissements), sous l'autorité hiérarchique du Chef de Service de l'Institut d'Éducation Sensorielle, porteur du PAS, en respectant les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Le PAS est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par les MDA pour les élèves en situation de handicap.

L'Éducateur Spécialisé analyse les demandes individuelles, préconise des solutions et formule des propositions de réponses de premier niveau, pouvant intervenir lui-même in situ en milieu scolaire ou périscolaire de façon ponctuelle et limitée dans le temps, en lien avec le coordonnateur et son supérieur hiérarchique.

Il veille à ce que ses réponses ne se substituent pas aux modalités de compensation notifiées par la MDA, au projet personnalisé de scolarisation ou au plan d'accompagnement personnalisé, mais s'inscrivent bien en amont ou en complémentarité de l'existant.

Il rend compte régulièrement de son activité selon les modalités établies et contribue également à la rédaction du rapport d'activité annuel, validé par le coordonnateur et remis conjointement à l'Éducation Nationale et à l'Agence Régionale de Santé.

Il exerce l'ensemble de ses missions sur le territoire délimité par le Pôle d'Appui à la Scolarité.

### **Missions principales :**

#### 1. Accueil et écoute des familles :

Il peut recevoir, toujours en lien avec le coordonnateur, toutes les familles qui sollicitent le PAS dont l'enfant est en situation de difficulté scolaire ou de handicap afin d'entendre leurs demandes et difficultés.

Il assure un accompagnement personnalisé et bienveillant pour répondre aux besoins spécifiques de chaque famille. Il oriente, si nécessaire, les familles vers les structures adaptées à leur demande, en veillant à ne pas se substituer à la MDA.

Il fait le lien entre les attentes des parents et la communauté éducative.

#### 2. Soutien aux professionnels de l'Éducation Nationale :

Il peut recevoir les enseignants et autres professionnels de l'Éducation Nationale qui rencontrent des difficultés avec un élève à besoins particuliers.

Il propose un soutien médico-social en lien avec l'EMAS du territoire de premier niveau pour aider les professionnels à mieux comprendre et accompagner la situation individuelle identifiée.

#### 3. Observation et évaluation :

Il observe en coopération avec le coordonnateur et en lien avec son supérieur hiérarchique direct, les élèves dans leur milieu scolaire ou périscolaire pour réaliser une évaluation situationnelle de la difficulté rencontrée par l'élève.

Il réalise des bilans et formalise des comptes rendus d'observation pour orienter les propositions d'actions éducatives.

#### 4. Proposition d'aménagements et d'outils :

En fonction de l'analyse des besoins et au regard des aménagements et outils potentiellement déjà mis en place par l'école ou l'établissement scolaire, il propose des outils éducatifs et des aménagements adaptés pour améliorer l'inclusion scolaire des élèves à besoins particuliers.

Il met en œuvre ces aménagements avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire dans une dynamique de partage de compétence.

#### 5. Soutien éducatif par un personnel médico-social :

Lorsque l'évaluation de l'élève à besoins éducatifs particuliers fait apparaître une situation susceptible de présenter ou d'évoluer vers une situation de handicap, des interventions médico-sociales ponctuelles peuvent être proposées et co-construites avec la famille.

Il coordonne les actions mises en œuvre en classe avec les différents acteurs médico-sociaux extérieurs (thérapeutes, associations, etc.) intervenant en appui et mobilisés par le PAS.

Il assure une communication fluide et régulière entre ces différents intervenants pour garantir la cohérence des actions.

#### 6. Orientation des familles et des professionnels

Il apporte, en lien avec le coordonnateur du PAS, les soutiens nécessaires à la famille afin de faciliter le parcours de l'élève et la mise en œuvre des démarches adaptées.

Il conseille et oriente les familles vers les professionnels adaptés à leurs besoins (psychologues, orthophonistes, etc.) ainsi que vers les acteurs du diagnostic (PCO, équipes diagnostic, CAMSP, CMPP), le cas échéant.

Lorsqu'une réponse de premier niveau ne suffit pas à répondre aux besoins de l'élève, il informe et oriente les familles vers les services de la MDA et peut les soutenir dans leurs démarches de constitution d'un dossier de reconnaissance de situation de handicap.

### Profil recherché

- Titulaire du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)
- Expérience solide dans l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers
- Connaissance des TND, notamment le TDAH et le TSA
- Connaissance des dispositifs d'inclusion scolaire et des outils pédagogiques adaptés
- Connaissance du maillage associatif et des dispositifs d'accompagnement des enfants à besoins particuliers
- Capacité à travailler en équipe et à coordonner les actions avec différents acteurs
- Savoir faire preuve d'initiatives et travailler en autonomie
- Compétences en observation, évaluation et rédaction de comptes rendus
- Qualités rédactionnelles et de communication, aisance à l'oral
- Maîtrise des techniques de communication et de sensibilisation
- Permis B indispensable

### Conditions d'emploi

- Rémunération en application de la Convention Collective Nationale de mars 1966, selon ancienneté et qualification.
- Expérience dans le secteur médico-social exigée

**Adresser votre candidature** : Lettre de motivation et CV

A CES La Providence, Directeur Général Adjoint-103 Chemin des Planches 61000 Alençon

Ou par courriel : [rh@laprovidence61.com](mailto:rh@laprovidence61.com)



Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions prévues par l'article L. 133-6 du code de l'Action Sociale et des Familles, il vous sera demandé de fournir, une attestation d'honorabilité valide. Pour obtenir cette attestation, vous devez accéder au portail dédié accessible par le lien suivant : <https://portail-demande.honorabilite.social.gouv.fr/connexion>

*Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données, nous vous informons que les données vous concernant seront traitées de façon confidentielle, dans une visée uniquement professionnelle. Seules les personnes habilitées de l'Association La Providence pourront accéder à vos données à des fins strictement internes.*

*Si la candidature présente un réel intérêt, vos données seront conservées pour une durée de 24 mois après le dernier contact ou sinon détruites.*

*Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou les supprimer en vous adressant auprès du Délégué à la Protection des Données du CES La Providence.*